

Prix Charlotte-Perriand 2012

Ce prix a pour but de promouvoir un projet professionnel d'artisanat d'art.

RÈGLEMENT

Art. 1 Le prix Charlotte-Perriand distinguera une femme inscrite dans un projet professionnel d'artisanat d'art en cours de réalisation.

Art. 2 Ce concours s'adresse à toute femme habitant en **Loire-Atlantique**, âgée d'au moins 18 ans, en **formation professionnelle initiale**, technique ou artistique, (sauf école d'ingénieurs), CAP, BEP, BAC pro, BTS, DUT (y compris en alternance), **en formation professionnelle continue** ou **en projet de création d'activité**.

Art. 3 La participation à ce concours est gratuite.

Art. 4 Le dossier comportera trois pages, si possible dactylographiées, décrivant le projet, le parcours personnel et professionnel et mentionnant si le fait d'être une femme l'a rendu plus difficile et, si oui, de quelle façon.

Art. 5 Le prix est d'un montant de **800 €**. Il sera remis courant mars 2012. À l'issue de la délibération du jury, si deux candidates arrivent ex aequo, le jury se réserve le droit de diviser la somme initiale en deux montants distincts.

Art. 6 La Présidente de l'Espace Simone de Beauvoir est responsable de la bonne exécution du concours et du contrôle des résultats. En cas de réclamation, seul le jury est compétent pour prendre des décisions qui s'imposent. L'Espace Simone de Beauvoir se réserve le droit de suspendre le concours à tout moment.

Art. 7 La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Celui-ci sera disponible à l'Espace Simone de Beauvoir - 25 quai de Versailles

44000 Nantes - et sera remis à chaque participante, lors de l'inscription qui est obligatoire. L'Espace Simone de Beauvoir se réserve la possibilité d'engager des poursuites en cas de fraude concernant l'identité, l'adresse et la véracité du projet des concurrentes.

Art. 8 Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le **29 février 2012** accompagnés du bulletin d'inscription ci-joint. L'Espace Simone de Beauvoir se réserve la possibilité de demander à la candidate des compléments d'informations sur son parcours.

Art. 9 Le jury est composé de professionnel.le.s, de membres du Conseil d'Administration et de personnes qualifiées de l'Espace Simone de Beauvoir. Il est désigné par le Conseil d'Administration.

Art. 10 Le jury statue, à partir de dossiers rendus **anonymes par les candidates** en fonction de critères définis (projet personnel et professionnel, degré de créativité et d'imagination, faisabilité et degré d'élaboration, utilisation de l'aide).

Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix en cas de non adéquation à ces critères.

Art. 11 La lauréate s'engage à informer l'Espace Simone de Beauvoir de la mise en œuvre de son projet.

Art. 12 Le présent règlement est déposé chez Maître Chudeau-Hulaud, huissier, 47 boulevard Meusnier de Querlon 44000 Nantes.



Prix Charlotte-Perriand

Organisé à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes

8 mars 2012



25 quai de Versailles
44000 Nantes
Tél : 02 40 12 15 18
Fax : 02 40 12 15 12

concours.espace.de.beauvoir@wanadoo.fr
www.espace-de-beauvoir.org

✍

BULLETIN D'INSCRIPTION Prix Charlotte-Perriand

À remettre accompagné du dossier, à l'Espace Simone de Beauvoir,
25 quai de Versailles 44000 Nantes - au plus tard le **29 février 2012**.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Comment avez-vous eu connaissance du prix ?

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et accepte sans réserve les conditions de ce concours.

Fait à _____ le _____

Signature :